

LVA, TON RÉSEAU DEVIENT MIEN



**Les Actes des Journées Nationales
d'Échange et de Recherche des LVA
28, 29 et 30 mai 2015
au Moulin de Piot - 23220 Chéniers**



**Groupe d'Échange et de Recherche
pour et sur la Pratique en Lieu d'Accueil**

LVA, TON RÉSEAU DEVIENT MIEN

**Les Actes des Journées d'Échange
et de Recherche des LVA
28, 29 et 30 mai 2015
au Moulin de Piot - Chéniers - Creuse
GERPLA**

13, rue Saint-Pierre • 27190 ORVAUX • Tél. 02 32 309 909

asso.gerpla@gmail.com • www.gerpla.org

Siège Social : La Coumette 32260 POUYLOUBRIN



*Pour avoir du réseau,
prendre de la hauteur*

SOMMAIRE

	Page
Préambule	5
Porteurs de projet : le cadre légal	7
Avertissement	9
* Le cadre juridique et financier <i>Pierre Naïtali</i>	11
* Les formes de LVA <i>Hervé Gaudon</i>	15
* Les LVA en Creuse <i>Cécile Moutaud</i>	25
Les prérequis du réseau	33
* Les conditions d'une pensée commune <i>Alain Depaulis</i>	35
* De la rencontre à la relation éducative <i>Alain Thers</i>	39
Les déclinaisons concrètes en réseau	45
* Philosophie et mode de prise en charge <i>L'équipe de Don Quichotte</i>	47
* Atelier "Réseau d'un LVA" <i>L'équipe du Roucou</i>	53
* Atelier "Réseau et M I E" <i>L'équipe de La Forge</i>	57
* Atelier "Réseau chantiers et LVA" <i>L'équipe d'Embécado</i>	61
* Atelier "Réseau art thérapie en LVA" <i>L'Association Parsi Parla</i>	69
Conclusion	77
Prochaines journées	78



Le réseau rayonne...

Préambule

Les sociologues ne cessent de l'affirmer : le réseau a le vent en poupe bien au-delà de notre sphère d'activité. Un exemple : ces observateurs avertis démontrent que les citoyens privés d'emploi s'en "sortent" beaucoup mieux lorsqu'ils en sont pourvus. A l'inverse, leurs pairs s'enlisent dans ce fléau qu'est le chômage, en particulier de longue durée.

Des groupes de personnes en difficulté en ont aussi perçu l'intérêt au sein d'un contexte où la cherté de la vie rend la leur particulièrement difficile. Ainsi dans une commune de l'Essonne se sont-ils associés pour effectuer des réparations en fonction des compétences de chacun. Ils ont même réussi à obtenir de la mairie le prêt hebdomadaire d'une camionnette pour aller faire les courses dans les magasins les plus économiques. Le réseau est donc producteur de solutions collectives.

A contrario, le réseau professionnel et donc incontournable, n'est pas toujours optimal du fait de la multiplication des acteurs assortie parfois d'une insuffisance de connaissance respective. C'est un comble. Pourtant, pour agir de façon efficace, nous avons besoin de l'optimisation des deux. C'est vers la réussite de ce couplage que se sont tournées les journées du GERPLA.



Le réseau GERPLA accueillant
aux porteurs de projets

Porteurs de projet : le cadre légal

*Accueillir, c'est, par définition, le cœur de métier
des Lieux de Vie et d'Accueil.*

*Ils se battent pour faire reconnaître un travail
toujours soucieux du respect des singularités humaines.*

*Parmi le "public" auditeur de ce message,
se trouvent des personnes tentées par l'aventure.*

*Ce sont les porteurs de projet.
Une journée leur a donc été consacrée,
sur fond de transmission formelle...
mais aussi chaleureusement informelle !*

*Dans cette perspective, il convenait d'adjoindre
à l'enthousiasme, des acquis essentiels
relatifs aux règles et au cadre inhérents à la fonction.*

*La réussite de l'entreprise dépend en effet
de notre capacité à rendre compatibles ces deux paramètres !*

*C'est un enjeu en termes d'accueil
dans la communauté professionnelle.*



*La salle d'échange des savoirs
en réseau à Don Quichotte*

Avertissement

Merci à Pierre Naïtali avocat spécialisé dans la défense d'un certain nombre de LVA en France, à Hervé Gaudon, expert comptable intervenant dans le LVA Don Quichotte, à Cécile Moutaud, chef de service au Conseil Départemental de la Creuse, pour avoir co-animé cette première journée donnant le cadre légal inhérent à la construction d'un projet de lieu de vie et d'accueil. Celles et ceux qui veulent créer de nouveaux LVA se sont heurtés, depuis 2010, à une législation relative à l'appel à projet inadaptée à leur réalité. Tout porteur de projet répond d'abord à une aspiration personnelle, à un appel politique et à une vocation nationale ! 2016 devrait voir abandonnée cette procédure d'appel à projet pour en revenir à une instruction des demandes plus en adéquation avec les projets de création présentés.

Les articles qui vont suivre ont été rédigés par chacun des intervenants : des redites et des recoupements n'ont pu être évités !

Chacun des auteurs engage sa responsabilité quant à l'interprétation des lois encadrant les LVA ! Le GERPLA dénonce depuis longtemps l'inconstitutionnalité de ces législations nous concernant interprétées différemment selon les départements !

Par ailleurs, le choix du statut juridique sous lequel un lieu de vie et d'accueil va pouvoir se créer et fonctionner ne dépend pas uniquement des aspects pratiques, financiers et gestionnaires. Il faudrait faire une analyse fine et complète des avantages et des inconvénients qui opposeraient, par exemple, le statut associatif à celui de société commerciale. Et cela en prenant en compte les dimensions éthiques et philosophiques qui président à la création et au fonctionnement d'un Lieu de Vie et d'Accueil. L'article d'Hervé Gaudon qui suit ne le fait pas et privilégie, de façon certainement trop simple, le statut de société commerciale. Il appartient à chaque porteur de projet de faire le tri et de choisir le statut juridique correspondant le mieux à ses aspirations et à ses convictions en gardant, si possible, en mémoire que le "vivre avec" est au fondement de nos pratiques.

Comité de coordination du GERPLA



*Un LVA du réseau de Creuse :
Don Quichotte*



Cadre juridique et financier

Le cadre juridique est complexe. Il est en effet l'objet de mutations inhérentes à "l'esprit des lois" comme disait Montesquieu. Or, celles-ci sont animées de dynamiques différentes.

À cet égard, la loi HPST et celle de 2002 constituent un exemple emblématique. Mais ce cadre est aussi soumis à des changements inhérents aux luttes des LVA, comme celle qui a consisté à saisir le Conseil d'Etat. Par conséquent un point sur le résultat d'ensemble s'imposait.

Cadre juridique

- Avant 2002 : Financement sur le fondement de conventions bilatérales établies avec chaque organisme financeur
- loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : reconnaissance d'un régime juridique particulier
 - Application limitée de la loi
- Article 29 du décret n° 2006-422 du 7 avril 2006 codifié aux articles R. 316-5 à R. 316-7 du CASF : création d'un cadre pour la tarification fondé sur des conventions bilatérales
- Le Conseil d'État a annulé ces dispositions, considérant que le législateur n'avait pas autorisé le gouvernement à organiser la tarification de ces structures

- La loi HPST du 21 juillet 2009 a autorisé le gouvernement à prendre un décret sur les règles de financement et de tarification des LVA

- Le Décret n° 2013-11, en date du 4 janv. 2013 prévoit le financement des dépenses de fonctionnement des LVA par le biais d'un forfait journalier comprenant un forfait de base et, le cas échéant, un forfait complémentaire

- Annulation partielle par le Conseil d'État

- **Le Décret du 4 janvier 2013 :**

- est applicable aux nouveaux LVA

- n'est pas applicable aux LVA existants faute de dispositions transitoires d'où le retour aux conventions bilatérales dans ce cas de figure

- **Remarques :**

- Les règles de contrôle prévues aux articles R314-56 à 62 du CASF restent en vigueur

Procédure de tarification

- Proposition de forfait journalier fondée sur un projet de budget

- Tous les trois ans : Le forfait journalier fixé par l'administration vaut pour l'année en cours et pour les deux années civiles suivantes, revalorisé sur la base de la valeur du SMIC

- Il n'y a pas de date d'envoi fixée

- L'autorité compétente a 60 jours à compter de la réception des propositions du gestionnaire pour fixer le forfait journalier

- Le forfait de base ne peut être supérieur à 14,5 fois la valeur horaire du SMIC composé des :

- rémunérations du ou des permanents et des autres personnels salariés ;

- charges d'exploitation à caractère hôtelier et d'administration générale;
 - charges d'exploitation relatives à l'animation, l'accompagnement social et à l'exercice des missions ;
 - allocations arrêtées par les départements d'accueil en faveur des mineurs et des jeunes majeurs confiés par un service de l'ASE ;
 - les amortissements du matériel et du mobilier permettant l'accueil ;
 - les provisions pour risques et charges
- Un forfait complémentaire
 - fixé lorsque le projet d'établissement repose sur des modes d'organisation particuliers ou fait appel à des supports spécifiques
 - destiné à prendre en charge forfaitairement tout ou partie des dépenses non prévues dans le forfait de base
- Compte d'emploi
 - transmis avant le 30 avril (ou dans les quatre mois suivant la fin de l'exercice comptable)
 - modèle fixé par arrêté du ministre, non publié
- Reversement total ou partiel aux organismes financeurs
 - des dépenses sans rapport avec celles mentionnées au 1° du II de l'article D. 316-5 du CASF (champ couvert par le forfait de base) ou acceptées au titre du 2° du II du même article (forfait complémentaire) ;
 - des dépenses dont le lieu de vie et d'accueil n'est pas en mesure de justifier l'emploi

Pierre NAITALI
Avocat & Conseil





*Le réseau du Moulin de Piot
et son accueil*



Les formes de LVA

1^{re} PARTIE :

Statut juridique des LVA et statut social des permanents

Le cadre juridique des LVA

L'existence des Lieux de Vie et d'Accueil est reconnue dans l'article L312-1 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles) ;

Il constitue le milieu de vie habituel et commun des personnes accueillies et des permanents dont l'un au moins réside sur le site ;

Il s'agit d'une structure qui accueille de 3 à 7 personnes en difficulté (10 par dérogation).

Les personnes accueillies

Deux types d'accueil existent :

- Celui dit **permanent** à court ou moyen terme pour une durée indéterminée
- Le **séjour de rupture** : il est destiné aux enfants placés ponctuellement en vue de les sortir de leur environnement habituel.

Les autorités de tutelle

Les personnes accueillies sont essentiellement adressées ou orientées par :

- le Président du Conseil Départemental
- le Préfet ou une autorité judiciaire

- un établissement de santé, social ou médico-social
- les familles

Livret d'accueil et projet pédagogique

Selon l'article L311-3 du CASF, des documents obligatoires doivent être rédigés par chaque LVA :

- un livret d'accueil contenant entre autres la charte des droits et libertés des personnes accueillies
- un règlement de fonctionnement (règles de vie en collectivité)
- un support pédagogique (fil rouge de l'éducation des personnes accueillies)

Le choix du statut juridique

Selon l'article D 316-1, le LVA est géré par une personne physique ou morale sous forme individuelle, associative, civile, commerciale ou coopérative.

Il n'y a donc pas de cadre restrictif.

L'association

C'est le mode de fonctionnement historique et privilégié par les Conseils départementaux.

MAIS

Sous forme associative, le président est bénévole.

L'un des permanents peut être le président à condition qu'il ne soit pas rémunéré d'une façon ou d'une autre.

Il est recommandé que le président et les autres administrateurs de l'association soient des personnes extérieures à l'équipe des permanents et autres salariés.

Les statuts coopératifs

Trois grands principes les régissent :

Capital réparti entre les salariés, les bénéficiaires et les collectivités territoriales.

Pas de distribution des bénéfices.

Mise en commun de moyens.

Ces entités sont fiscalement passibles de l'impôt sur les sociétés.

Inconvénients

Les bénéficiaires prennent part au capital : c'est une difficulté pour les mineurs et les majeurs incapables.

Il convient de convaincre les organismes financeurs de participer.

La remise en cause des éléments financiers tels que la rémunération des permanents peut être de mise.

Les sociétés civiles

Les LVA apparaissent tels des mandataires agissant pour le compte des organismes de l'Etat : en cela on peut classer l'activité de **civile**.

Le dirigeant relèvera du régime des **travailleurs non salariés**. Une validation du service des URSSAF est nécessaire.

La vigilance est de rigueur lors de l'inscription auprès des services des impôts afin de préciser les modalités d'imposition.

Ce statut privilégié par certains LVA est observé car :

- la mise en œuvre est relativement aisée
- la composition du capital est libre
- le porteur de projet reste responsable des actes





Les sociétés commerciales

Légalement, c'est une forme d'exploitation possible.

Mais dans la pratique, le risque de rejet du projet par les autorités de tutelle existe car le caractère lucratif des entités pourrait "porter atteinte à la santé, la sécurité, l'intégrité ou le bien-être physique des bénéficiaires" (extrait de l'article L313-13 du CASF).

Les formes choisies sont la SARL ou la SAS.

Conclusion¹

ASSOCIATION	SCOP/SCIC	SOCIÉTÉS CIVILES	SOCIÉTÉS COMMERCIALES
Dirigeant = bénévole Responsabilité	Ouverture du capital aux bénéficiaires et aux partenaires Mise en œuvre plus compliquée	Libre répartition du capital Mise en œuvre simple	Caractère lucratif : risque de remise en cause. Optimisation possible.
			

Le statut social des permanents

Le gérant

La notion de travailleur non salarié / salarié est essentielle : en effet, la différence majeure réside dans l'existence ou non d'un lien de subordination, c'est-à-dire l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements.

Dans le cadre d'un LVA, ce lien n'existe pas. Il faudra donc affilier **le gérant au régime des travailleurs non salariés**.

Les salariés

Le secteur sanitaire et social est organisé en deux branches : l'aide à domicile et les associations sanitaires et sociales. Aucune des conventions n'a été étendue et n'est donc applicable aux LVA. Le code du travail est donc à privilégier.

À défaut de convention, l'article L433-1 du CASF définit la durée annuelle du travail des permanents à 258 jours. L'employeur doit tenir à la disposition de l'Inspecteur du travail pendant une

¹ voir en page 9 l'avertissement du CC du GERPLA

durée de 3 ans, le ou les documents permettant de suivre le nombre de jours effectués.

L'agrément Assistant Familial

Il peut être exigé du permanent responsable de LVA d'obtenir l'agrément d'assistant familial tel que défini par l'article L412-2 du CASF,

Deux avantages en découlent :

- il implique un niveau de formation minimal permettant la sécurité et le respect des enfants accueillis
- fiscalement, le permanent bénéficie d'un abattement sur l'assiette de l'impôt sur le revenu.

2^e PARTIE :

Fiscalité des Lieux de Vie et d'Accueil

TVA

La loi de finance rectificative de 2012 publiée le 21/11/2013 exonère de TVA les prestations de services et livraisons de biens effectuées par les lieux de vie et d'accueil :

- quelle que soit la forme juridique
- quel que soit le type de public accueilli
- à toutes les sommes versées sous forme de forfait journalier.

Il n'existe pas de possibilités d'option.

TAXE SUR LES SALAIRES

Elle est due par les employeurs qui ne sont pas soumis à la TVA, elle est calculée sur les rémunérations perçues au cours de l'année selon un barème progressif pour 2015 :

- 4,25% si < 7 705 €
- 8,50 % de 7 705€ à 15 385 €
- 13,60% de 15 385 € à 151 965 €
- 20% au-delà de 151 965 €

Elle est versée selon son montant au mois, au trimestre ou à l'année.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE

Elle se décompose en deux impôts distincts :

- la CFE : due par les LVA de plein droit, aucune exonération n'est prévue par la loi

- la CVAE : calculée sur la valeur ajoutée à partir d'un chiffre d'affaires de 500 K€.

TAXES DIVERSES

Taxe d'habitation : le LVA pourra en être redevable au titre du local qu'il occupe.

Taxe sur les véhicules de sociétés : le LVA exploité sous forme de société civile, coopérative ou société commerciale est redevable de la TVS. Il s'agit d'un barème applicable sur les véhicules de catégorie "VP" possédés ou loués ou utilisés par le LVA.

Imposition du résultat

Selon la structure juridique utilisée pour exploiter le LVA, l'imposition sera différente :

Impôt sur le revenu :
régime des Bénéfices Non Commerciaux ou chaque associé déclarera sa quote-part de résultat.

Impôt sur les sociétés :
régime des Bénéfices Industriels et Commerciaux ou le LVA paiera l'impôt sur les sociétés sur son résultat.

Soit
jusqu'à 38 120€ : 15 %
au-delà : 33,1/3 %

3^e PARTIE : **Immobilier des Lieux de Vie et d'Accueil**

Bail à conclure

Le contrat de location entre un propriétaire et un LVA exploité sous quelque forme que ce soit, relève, compte tenu du caractère civil du mandat, des locaux à usage professionnel. L'activité ne pouvant être exercée sous forme de SCP, le bail professionnel n'est pas applicable.

Il s'agira donc d'un bail civil.

TVA sur la location

Le LVA ne pourra récupérer la TVA sur les loyers du fait qu'il n'y est pas soumis.

Le propriétaire pour les locations meublées quant à lui ne peut appliquer la TVA aux loyers puisqu'il ne fournit qu'une prestation d'hébergement sans prestations parahôtelières.

Le propriétaire peut faire une option à la TVA sur la mise à disposition de locaux nus.

Imposition des revenus fonciers

L'immeuble n'est pas considéré comme la résidence principale du locataire. Cela signifie que les revenus tirés de la location et de la vente de l'immeuble n'ouvrent droit à aucune sorte d'exonération. Ils seront imposés selon le bail aux revenus fonciers (location nue) ou au bénéfices industriels et commerciaux (location meublée).

4^e PARTIE : **Comptabilité des Lieux de Vie et d'Accueil**

Obligations légales 1/2

Le cadre comptable est régi selon l'article D316 et suivants du CASF. Dans le respect du principe de confidentialité, le responsable

du LVA retrace, dans un document, les indications relatives aux caractéristiques des personnes accueillies ainsi que la date de leur entrée et celle de leur sortie.

Ce document est tenu en permanence à la disposition des autorités. En cas de modification, il est transmis sans délai à celles ayant délivré l'autorisation.

Le responsable du LVA établit, au moins chaque année, un rapport sur l'évolution de la situation de chaque personne accueillie et sur l'organisation des conditions de son accueil.

Obligations légales 2/2

Ce rapport est adressé à l'autorité, la personne morale ou la commission responsable de l'adressage ou de l'orientation.

Dans le cas où la personne a été orientée par l'une des personnes physiques, le dit rapport est transmis au préfet de département d'implantation du LVA.

Les LVA transmettent chaque année avant le 30 avril à ou aux autorités de tarification un compte d'emploi relatif à l'utilisation des financements. Si ce document n'est pas adressé dans le délai prescrit, l'autorité de tarification détermine le montant du prix de journée applicable à l'exercice suivant, sans l'accord de la personne qualifiée pour représenter le LVA.

COMPTABILISATION DES CHARGES

La comptabilité des LVA est régie suivant le Plan Comptable Général.

Les charges directement attachées au prix de journée (habillement, projet pédagogique, frais de nourriture, d'hygiène, de scolarité, de maladie...) sont comptabilisées en classe 60 (charges).

COMPTABILITE ANALYTIQUE

Afin d'établir et de présenter des documents permettant de respecter les groupes fonctionnels des LVA, une comptabilité analytique pourra être mise en place.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il n'y a pas d'obligation en la matière

Mais en pratique, les autorités de tutelle apprécient que les statuts des LVA mentionnent l'affectation des surplus en réserve ou report à nouveau.

Dans le cadre de l'obtention de tarification spécifique par un autre Conseil Départemental, des produits excédentaires peuvent être constatés. Il conviendra de les faire valider en amont par le Conseil Départemental pour éviter tout rejet.

Hervé GAUDON
Faucher, Ferrier & Associés





Le réseau :
un ensemble de lignes entrecroisées



En Creuse

Nous avons 13 lieux de vie et d'accueil soit 66 places

Pour être accueillies dans le LV, les personnes doivent avoir fait l'objet d'une orientation (CD, ARS, Etat, CDAPH).

Historique

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico sociale est venue codifier les dispositions relatives aux LVA dans le CASF (article L 312-1 III).

Un 1er décret du 7 avril 2006 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière a été promulgué.

Mais le Conseil d'Etat a rendu le 21 novembre 2008 un arrêté qui annule le décret du 7 Avril 2006 (considérant que l'encadrement du régime financier et de la tarification des lieux de vie relève de la voie législative et non de la voie règlementaire).

La loi HPST du 21 juillet 2009 a modifié l'article L 312-1-III du CASF afin qu'il prévoit expressément la possibilité d'encadrer par décret le régime financier et budgétaire des LVA.

L'annulation partielle du décret par un arrêt du Conseil d'État du 23 décembre 2014, s'explique d'une part pour les obligations

de reversement en fin d'exercice aux gestionnaires et, d'autre part, car aucune mesure transitoire n'a été prise entre l'ancien régime de financement et le décret de 2013.

La loi du 2 janvier 2002

Les lieux de vie sont soumis :

Autorisation

L'autorisation de création est délivrée soit par le Conseil Départemental, soit par l'ARS quand les prestations sont susceptibles d'être prises en charge par les organismes d'assurance maladie ou par l'Etat (la PJJ : habilitation 45), à la suite d'une procédure d'appel à projet sur la base d'un cahier des charges.

La procédure d'appel à projet a été mise en place par la loi Hôpital/Patients/Santé et Territoires du 21 juillet 2009¹.

Par cette loi, ce sont les autorités publiques (Etat, CD, ARS) qui lancent des appels à projets.

La procédure d'autorisation se déroule en différentes étapes :

- Etablissement d'un calendrier prévisionnel annuel ou pluriannuel des appels à projets
- Elaboration du cahier des charges pour un appel à projets
- Lancement de l'avis d'appel à projets et publication
- Réception des dossiers de candidatures
- Instruction des projets reçus
- Sélection des projets par la commission de sélection des appels à projets
- Décision d'autorisation.

Le cahier des charges devra faire état des besoins à satisfaire, indiquer les exigences à respecter et mentionner les conditions particulières qui pourraient être imposées.

¹ voir en page 9 l'avertissement du CC du GERPLA

Il précise les critères et les modalités d'évaluation des projets.

Il est ensuite publié à minima au recueil des actes administratifs.

Le candidat dépose un dossier (l'identité du candidat, le descriptif de son projet, le budget ...).

L'instruction du dossier

Un instructeur est désigné et il vérifie la complétude du dossier. (Possibilité de demander des compléments uniquement relatifs à la candidature).

L'instructeur procède à l'analyse des dossiers pour en faire une présentation à la commission d'appel à projets.

Les candidats présentent leur dossier à cette instance.

La commission d'appel à projets prononce le classement des projets (avis de classement qui est publié).

Ce classement n'est qu'un avis. C'est l'autorité qui prend la décision. (Si l'autorité ne suit pas l'avis de la commission, elle informe sans délai les membres de celle-ci des motifs de sa décision).

Puis la décision d'autorisation est notifiée au candidat par courrier avec AR.

L'autorisation doit intervenir dans un délai de 6 mois après la date de dépôt des projets.

Lorsque le lieu de vie est autorisé, il dispose de 3 ans maximum pour la mise œuvre.

L'autorisation est valable 15 ans.

Visite de conformité

Il y a une visite de conformité avant l'ouverture du lieu de vie.

Elle a pour but de vérifier sur place que le LVA est organisé conformément aux caractéristiques de l'autorisation accordée.

(Les lieux de vie ne sont pas assujettis à la réglementation des établissements de 5^e catégorie car les chambres sont aménagées dans le bâtiment de logement familial.)

Par contre, les lieux de vie ne sont plus soumis à l'appel à projets au seuil des 30% mais doivent avoir l'accord de l'autorité compétente depuis le 30 décembre 2011.

Contrôle

Les lieux de vie sont soumis au contrôle : ce sont les mêmes dispositions que celles applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (Article L 313-13 à L 313-20 du CASF).

Le contrôle est exercé par l'autorité compétente ou conjointement dans l'hypothèse d'une double autorité.

Si un dysfonctionnement est repéré, l'autorité qui a délivré l'autorisation adresse au gestionnaire du lieu de vie une injonction d'y remédier dans un délai fixé par elle même.

Le gestionnaire du lieu de vie doit répondre et si cette injonction n'est pas suivie d'effet, l'autorité compétente met fin à l'activité.

(Il est possible de désigner un administrateur provisoire. Celui-ci accomplit au nom de l'autorité compétente et pour le compte du lieu de vie, les actes administratifs urgents ou nécessaires pour mettre fin aux dysfonctionnements ou irrégularités constatés).

Il peut y avoir également une fermeture partielle ou provisoire d'un lieu de vie

- Lorsque les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement ne sont pas respectées

- Lorsque sont constatées des infractions aux lois et règlements susceptibles d'entraîner la mise en cause de la responsabilité civile du LVA.

Si la fermeture s'impose, on doit prendre les mesures nécessaires au placement des personnes accueillies.

Fin d'activité

Tout lieu de vie doit avoir une autorisation pour fonctionner, dans le cas contraire, il y a une décision de fermeture. Celle-ci est prise par l'autorité compétente (PCD ou ARS) ou conjointement.

S'il y a désaccord entre les deux autorités, c'est le représentant de l'Etat qui prend la décision de fermeture, de même pour l'extension.

L'évaluation a été introduite par la loi du 2 Janvier 2002.

Elle a pour objectif d'apprécier la capacité à réaliser les missions ainsi que la qualité des activités autorisées.

Evaluation interne et externe :

- Interne tous les 5 ans
- Externe tous les 2 ans sur la période des 15 ans réalisée par un organisme agréé par l'ANESM.

Cas particulier :

Pour les lieux de vie autorisés entre le 2 janvier 2002 et le 21 juillet 2009, il convient de réaliser **une évaluation interne au plus tard 3 ans avant la date de renouvellement** et une évaluation externe au plus tard 2 ans avant la date de renouvellement.

LES OUTILS

Un livret d'accueil doit être remis à toute personne lors de son arrivée. Il permet d'informer la personne accueillie sur l'organisation et le fonctionnement du LVA.

Le contrat de séjour ou document individuel de prise en charge : il doit être remis au moins 15 jours après l'admission. Le contrat est conclu entre le LVA et le service placeur. Il définit les objectifs et la nature de la prise en charge.

Le contrat de séjour est établi pour une durée fixée et prévoit les conditions et les modalités de résiliation ou de révision.

Le projet d'établissement qui explique le fonctionnement du LVA et sa spécificité offre un apport complémentaire.

LA TARIFICATION

Elle est devenue obligatoire depuis le décret du 4 janvier 2013.

La personne qualifiée pour représenter le LVA doit déposer par lettre recommandée avec AR une proposition de forfait journalier aux autorités compétentes.

Dans les 60 jours suivant réception de ces documents, les autorités de tarification arrêtent un forfait journalier pour trois ans qui est opposable à tous les organismes financeurs.

Lors du renouvellement tarifaire, si le forfait journalier n'est pas arrêté au 1er janvier de l'année, la tarification de l'année antérieure s'applique.

Le forfait journalier est exprimé en multiple de la valeur horaire du salaire minimum de croissance.

Le forfait journalier est composé d'un forfait de base et lorsque le projet a des organisations particulières ou spécifiques, il y a un forfait complémentaire.

Le forfait de base comprend :

- Les charges d'exploitation à caractère hôtelier
- Rémunération des permanents et les autres salariés
- Charges d'exploitation relatives à l'animation, à l'accompagnement social et quotidien
- Les allocations arrêtées par les départements d'accueil en faveur des mineurs et des jeunes majeurs confiés par l'ASE (à savoir argent de poche, allocation rentrée scolaire, viture, cadeau de Noël, indemnité d'entretien)
- Les dépenses de structure : amortissement du matériel et du mobilier, les provisions pour risques et charges.

En Creuse, les frais de déplacement sur le département sont compris dans le forfait de base et les autres sont à la charge de l'organisme financeur.

Au 30 avril, le LVA doit transmettre son compte d'emploi aux organismes financeurs.

Chaque financeur peut conclure une convention triennale de prise en charge déterminant notamment les conditions d'exercice des prestations et les modalités de versement du forfait journalier.

Enfin en matière de contrôle financier, les LVA ont les mêmes obligations que les établissements et services c'est-à-dire être à tout moment en mesure de produire aux autorités compétentes toutes les pièces nécessaires.

À ce jour, les LVA tarifés doivent appliquer ce décret.

Cécile MOUTAUD
Chef de Service - Conseil Départemental de la Creuse



Le réseau relie un bord à l'autre

Les prérequis

Les LVA, nous l'avons vu, sont extrêmement diversifiés de par leurs activités et leurs cadres respectifs d'exercice. Cela a pour effet un paysage certes complexe, mais c'est aussi une vraie chance.

En effet, ils sont encore un véritable espace de liberté professionnelle, par opposition aux entités classiques menacées par le moule de l'uniformisation. Ce contexte favorable l'est particulièrement sur le versant de la création de réseau.

Mais cela suppose d'optimiser les conditions de leur développement. Pour ce faire, deux orientations complémentaires se dessinent. La première relève de la dynamique inter-institutionnelle collective qu'il faut, c'est un véritable enjeu, améliorer. La seconde concerne la relation individuelle éducative dont il convient d'affiner les contours.

En effet, plus elle sera probante, et plus il sera aisé de faire profiter l'utilisateur des bénéfices du réseau au sens large du terme. Et par conséquent de soutenir insertion et autonomie.



Le réseau se forme à penser ensemble



Les conditions d'une pensée commune

Il est psychanalyste et a travaillé à ce titre dans plusieurs institutions, dont le CMPP. A partir de cette expérience, une idée-force émerge : la clinique en partenariat, et donc la notion d'échange dans le réseau sont essentielles. En effet, à force de multiplicité des prises en charge, on observe une déperdition de sens pour certaines interventions. Porteuse de discours contradictoires, cette tendance a des conséquences regrettables sur les usagers. Un enjeu: faire l'analyse de ce qui dysfonctionne si on veut la contrer. Cela suppose de créer de la confiance entre tous ces acteurs. Mais au-delà de l'accord de principe subsiste une difficulté car ils tiennent tous farouchement à leur différence. On retrouve à l'occasion de ce constat le concept de "pensée simplifiante" de Morin. Heureusement, des outils sont en mesure de changer la donne. Le premier consiste à déterminer un objectif commun : plus il est fort et reconnu, plus il est fédérateur ! Ceci posé, il est davantage aisé de mettre en œuvre les moyens pour l'atteindre. Pour ce faire, on s'attachera à accepter l'hétérogénéité dans le champ médico-social d'une part, et à affirmer la place de l'utilisateur au centre du dispositif d'autre part. C'est en effet bien à partir de là que se crée le diagnostic.

La démarche diagnostique

Elle se déploie à plusieurs niveaux. Mais d'abord une question de fond se pose : comment travailler ensemble ? Avant d'aborder des déclinaisons concrètes qui répondent à cette question, il convient

de réfléchir quant à la manière de la penser.

Latour, philosophe, nous y aide considérablement. Il a en effet travaillé sur la notion, délicate par essence, de pluralité. Il ne craint pas d'affirmer haut et fort qu'il faut assumer le constat de nos différences. C'est en effet leur reconnaissance qui va nous aider à construire le "vivre ensemble". Cela suppose de faire de la place au discours de l'autre et de dépasser l'abîme des désaccords par la dynamique collective. Concrètement, cela signifie d'adopter les postures pertinentes.

Ainsi convient-il de se présenter aux autres dans son authenticité, en adoptant un processus qui suppose une reconnaissance claire. Elle passe par le temps accordé à une véritable identification. "Voilà ce à quoi je tiens" illustre cette posture. On sera aussi attentif à mieux "faire passer" ce qu'il est important de connaître au-delà de l'identité pure et simple d'un service tel que le centre d'action médico-sociale (CAMS).

Or, dans l'état actuel des choses, la personne vulnérable est basculée de service en service. Chaque expert appréhende une part du sujet de sa seule place. Lorsqu'il ignore les autres interventions, un non-savoir par définition lui échappe. Pour contrer cette tendance, Lacan avait créé une petite unité d'enseignement sur fond bien sûr de regards psychanalytiques. L'objectif était de faire en sorte d'apprendre à être réceptif à ce que l'autre apporte et de susciter ainsi la confiance réciproque. On nomme cela "transfert de travail".

Dans cet état d'esprit, on peut transformer la réunion de synthèse, qui fait de l'amalgame et crée de la confusion. Le risque alors est de perdre de vue le discours de l'usager, dans une dérive de l'imaginaire. Animée par un psycho-animateur, elle permet au contraire d'aller pas-à-pas et d'ouvrir d'autres pistes. Le psycho-animateur a en effet le souci de la pluralité, du respect du témoignage de chacun et du point de rencontre entre les protagonistes.

La dynamique qui permet de favoriser une concordance s'appuie sur deux piliers. Le premier concerne la parole de chacun que l'on apprend à respecter et donc à prendre au sérieux. Le second se rapporte à la réflexivité. Par le biais de l'effet de miroir, elle offre une vision panoramique qui favorise par conséquent le réajustement du positionnement de chacun.

À ce titre, elle impacte notre exercice professionnel. Elle donne non seulement mieux la mesure de l'évolution des situations, mais elle permet aussi que chaque expertise entre en perspective lors de la réunion suivante. Elle produit donc de la cohérence dans un cadre résolument collectif au sein duquel chacun est reconnu. Cela favorise la prise en compte de l'utilisateur grâce à l'expression des regards et des divergences laquelle produit de la relativité : le point de vue de l'utilisateur a de ce fait droit de cité.

Alain DEPAULIS
Psychanalyste



Le réseau s'organise



De la rencontre à la relation éducative

J'interviens depuis quelques temps auprès des professionnels d'un lieu d'accueil dans le cadre de l'analyse de la pratique. Ce travail de mise à distance permet de faire apparaître des moments perçus par les personnes comme ayant engendré un certain nombre d'interrogations professionnelles bien sûr mais aussi personnelles sur leur relation au jeune qu'ils accompagnent.

Force est de constater qu'il leur est souvent difficile, compte tenu de ce contexte particulier d'intervention de démêler ce qui y relève du professionnel ou du personnel. De quelle place parlent-ils ? Ce qui bien sûr interroge immédiatement la question de leur rôle et de leur fonction. Ce sont ces articulations ou du moins les tentatives entre aspects professionnels et personnels de leur travail qui m'ont conduit à réfléchir à cette question complexe de l'établissement de la relation éducative.

À l'évidence, l'accompagnement éducatif nécessite l'établissement de la relation, et les premiers instants de la rencontre en lieu d'accueil sont souvent perçus comme fondateurs d'une relation que l'on espère devenir éducative.

Mais, qu'est-ce qui conduit à passer de la rencontre à la relation ? Peut-on parler d'un processus de transformation de la rencontre en relation ? Ce processus est très difficile à expliquer et analyser, il y règne un parfum de mystère, une subtile alchimie et en fait on ne sait jamais vraiment très bien ce qui conduit de la rencontre à une relation, et encore moins de la relation à la relation éducative.

Néanmoins je vais tenter ici dans un premier temps d'en proposer une hypothèse, puis dans un second d'indiquer modestement en lien direct avec vos pratiques d'accompagnement comment le diagnostic éducatif peut-être un des outils privilégiés de l'établissement de cette même relation éducative.

De la rencontre à la relation éducative :

Accueillir des enfants et adolescents qui, s'ils avaient pu s'en seraient justement bien passés, demande aux lieux d'accueil d'effectuer un exercice éducatif périlleux que l'on pourrait qualifier "de haut vol". Qu'il s'agisse d'un placement à leur demande, mais bien plus souvent à celle d'un tiers, la rencontre avec l'adulte est ici contrainte : s'ils avaient pu ils ne seraient pas venus. À l'évidence, accueillir impose la rencontre. On ne peut pas ne pas rencontrer l'autre. Mais rencontrer ce n'est pas nécessairement être en relation, pourtant il ne peut y avoir accompagnement éducatif sans relation.

La rencontre débute avec le premier appel, le premier courrier, le premier mail, bien que la psychanalyse propose que celle-ci ait en fait, à l'insu du sujet il va de soi, commencé bien avant. La rencontre, c'est une personne qui va croiser notre vie et dont nous allons croiser la sienne. Elle contient, nous le savons souvent plus ou moins consciemment, d'importants risques dont un qui n'est pas négligeable; celui de mourir : mourir de peur, mourir d'amour, mourir tout court. Dans ce télescopage de pensées, jaillit une idée : celle de l'autre et de ce qu'il pourrait être. Cet "Autre" fait jaillir en nous des émotions, des sensations plaisantes ou déplaisantes. Il sent très fort la madeleine.

L'Autre, l'alter, l'autre-moi, le même, disent les optimistes, l'autre, l'inquiétant étranger, le différent, disent les pessimistes, nous fait toujours courir un risque psychique et physique. Celui de traverser nos enveloppes psychiques ou corporelles.

Immédiatement il convient de faire face. "To cope" disent les Anglais. De l'éducateur au jeune, chacun mobilise ce qu'il

connaît de cet Autre, du moins ce qu'il croit en connaître. Il faut le penser, lui et les effets que sa présence et l'idée même de celle-ci ont déjà générés.

La rencontre est en marche. Dans celle-ci est contenue l'idée du choc car la rencontre c'est avant toute chose, étymologiquement : *"l'action de combattre (...), le fait de rencontrer quelqu'un sur son chemin"¹, "(le) fait, pour deux choses d'entrer en contact ou en collision"².*

Faire face, c'est essayer de donner du sens à cette présence, ce qui permettra en corollaire de donner du sens à la sienne, de la légitimer. On essaie ainsi d'éviter le hasard de la rencontre. *"Nul objet n'est simplement reçu tel qu'il serait en lui-même. Pour être perçu, il est obligatoirement soumis à certaines opérations, qui, en premier lieu, le rendent recevable et par lesquelles il acquiert ensuite un sens, une signification." (VINSONNEAU, 2000, p155).*

Alors de l'un à l'autre, de l'accueilli à l'accueillant, les corps et les esprits se préparent. *"Si vis pacem para bellum"* pourrait en être la version militaire. *"Bonjour"*, dit-on alors à l'autre, en lui tendant la main mais surtout en allongeant le bras. On observe un processus de mise à distance en fait, puisqu'il s'agit ici de la longueur d'une épée. Quand les mains se serrent, ce sont en fait deux épées qui se touchent, et le bruit de celles-ci va nous indiquer la nature de notre relation à venir.

La rencontre est ainsi naturelle, animale pourrait-on dire et se déroule ainsi au sein d'un espace sensoriel intense. Elle nécessite quelques précautions physiques, psychologiques et aussi sociales pour qu'elle devienne "culturelle". Et de ce processus de transformation de la nature de la rencontre peut, mais pas toujours, naître la relation, conduire au :

"Rapport, liaison qui existe, est conçu comme existant entre deux choses, deux grandeurs, deux phénomènes"³.

1 Disponible sur : <http://www.cnrtl.fr/etymologie/rencontre>

2 Dictionnaire LAROUSSE. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/rencontre/68137>

3 Disponible sur : <http://www.cnrtl.fr/definition/relation>

C'est ce processus d'élaboration que nous allons aborder maintenant.

Celui de transformation qui conduit de la rencontre à la relation peut se penser comme la mise en œuvre par les acteurs de la rencontre de dynamiques, de mouvements dont l'objectif est de ramener la situation d'instabilité générée par la situation d'étrangeté (la rencontre) vers une situation de stabilité⁴. Le travail de représentation peut en apparaître comme une des premières étapes.

Cette situation "d'étrangeté" va se manifester sous différentes formes verbales et non-verbales notamment, chez les deux acteurs de la rencontre.

Ces manifestations sont de fait particulièrement intéressantes pour les professionnels à observer chez le jeune accueilli, mais également chez eux, car elles viennent raconter "le début d'une histoire". De fait la prise en compte de celles-ci peut permettre aux professionnels du lieu d'accueil d'identifier les pré-représentations en cours et de discuter ensemble de celles-ci.

La rencontre provoque chez la personne une situation d'instabilité structurelle. Les niveaux organiques, psychiques, sociaux, sont mis en tension et vont prendre différents chemins pour se manifester tandis que les expressions non verbales vont souvent servir de cadre. L'objectif pour l'individu est de recouvrer la situation de stabilité, d'apaiser les tensions dit-on communément, et l'un des moyens privilégiés est de transformer "de l'inconnu" (la situation d'étrangeté) "en connu" : on essaie en fait de s'approprier.

Il va falloir bien sur notamment "s'entendre". En fait pouvoir entrer en communication, et pour cela disposer d'un ensemble de normes, de règles, de valeurs si ce n'est commun du moins suffisamment proche, pour que les dynamiques nécessaires à l'élaboration de la relation puissent s'effectuer. Ce qui, les professionnels

4 L'idée de la situation de stabilité évoquée ici est à relier au concept d'enveloppe psychique développé par D. Houzel et notamment à la métaphore de la tornade considérée paradoxalement comme une structure stable. "*Le concept d'enveloppe psychique*" Didier Houzel (Auteur) - Essai (broché). Paru en 04/2010

je pense ne me démentiront pas, n'est pas toujours le cas chez les jeunes qu'ils accueillent et accompagnent.

Avoir en fait été l'un et l'autre soumis à un ou des processus de socialisation, qui en donnant aux individus la possibilité de se mouvoir à l'intérieur d'un ensemble partagé de représentations, leur permet de percevoir le monde qui les entoure au sein d'une communauté d'éléments signifiants et symboliques.

"Aussitôt saisi, il (l'individu) est pourvu d'un destin, d'une place qui lui est assignée au sein d'un ensemble organisé où l'activité signifiante se déploie incessamment, ce qui permet de réaliser l'économie du désordre, donc de l'anxiété." (Ibid.)

Au sein des lieux de vie et d'accueil l'élaboration du diagnostic éducatif peut constituer un moyen privilégié permettant dans les dynamiques nécessaires engendrées lors de sa réalisation, l'établissement de la relation. Parce qu'il préside à la mise en œuvre du projet individualisé il demande de procéder au sein d'une approche holistique à un recueil de données sur le jeune accueilli. Il peut, dans les mouvements qu'il nécessite entre l'éducateur et le jeune accueilli, par les tentatives de compréhension d'une problématique complexe, etc. constituer l'outil privilégié permettant l'engagement du processus de transformation de la rencontre en relation et l'élaboration de la relation éducative.

Mais ceci est une autre histoire.
A suivre...

Alain THERS
Docteur en psychologie



Le réseau se donne à voir et à entendre

Les déclinaisons concrètes

L'insertion est souvent traitée a minima par les services sociaux classiques, en proie à des urgences simultanées.

Les LVA y sont aussi soumis, mais ont la chance de prendre par ailleurs les choses par un autre bout de la lorgnette.

Un exemple : ils utilisent largement l'apport de membres de la société civile.

Ainsi certains reçoivent des cavaliers ou des randonneurs qui font une halte, et s'inscrivent dans le tissu associatif local source d'insertion "naturelle".

Les jeunes qui échangent avec les voyageurs ou participent au montage d'un spectacle par exemple bénéficient de cette dynamique.

Elle a le mérite de ne pas être stigmatisante et constitue à ce titre une démarche éducative de qualité, hors des sentiers battus.

Endosser une vraie responsabilité, être un véritable interlocuteur, est en effet pour un jeune dit "en difficulté" beaucoup plus mobilisant et valorisant que de bénéficier d'une "prise en charge" au sein de laquelle il sera un moindre acteur.

C'est ce que montrent les déclinaisons concrètes.

"Il faut être conscient que tout individu dans la société dispose de réseaux, ce qui lui permet de s'inscrire dans celle-ci, de se ressourcer, bref de vivre." (Didier Nuez, le Roucou).



Le réseau partage sa philosophie :
Sisyphé attend Godot



Philosophie et mode de prise en charge

Pour comprendre ce qui se fait à Don Quichotte, il faut en percevoir un peu sa philosophie.

Don Quichotte est un Lieu de Vie. Et comme son nom l'indique, il s'agit d'y vivre que l'on soit un enfant, un adulte, un accueilli ou un animateur du lieu. Animateur est un mot pour nous qui a du sens. On ne cherche pas ici qui est le "fou". Chacun arrive avec son histoire, sa problématique, son projet, ses ambitions, ses doutes et ses peines.

Don Quichotte est une communauté qui propose de mettre un peu de baume sur les blessures de la vie et de trouver ou retrouver un sens à la vie, à la sienne, de trouver une raison de vivre pour répondre à Albert Camus dans "Le mythe de Sisyphe". L'auteur se demande si la vie vaut la peine d'être vécue tant elle est absurde et parfois cruelle et si la question de son propre suicide (d'un point de vue philosophique mais pas sans traduction clinique) n'est pas une réponse possible. Mais nous la trouvons aussi chez un autre auteur, Samuel Beckett qui dans "En attendant Godot", nous explique dans cette petite pièce de théâtre que la vie est toujours inventive de solutions.

Remarquez que nos références sont, dans un premier temps plus littéraires que techniques, tirées de connaissances psychologiques, sociologiques et sociales.

Et là, vous avez peut-être tout Don Quichotte.

Nous accueillons des enfants qui ont connu la mort possible. Battus, isolés dans des placards, abusés, abandonnés des autres et à eux-mêmes, quel bonheur y aurait-il à vivre ? Confus dans l'image d'eux-mêmes que révèle le miroir dans le regard de l'autre, ils ne savent plus qui ils sont. Et si Rimbaud affirme que "Je est un autre !", cela pourrait bien s'écrire pour eux "Je hais un autre !" ; ce qui rend compte de leurs troubles de l'humeur et de leur comportement. Ils n'aiment pas plus les autres qu'eux-mêmes et inversement.

Et le Mythe de Sisyphe que nous propose Camus, l'imaginant finalement heureux de pousser sa pierre si absurdement que cela paraisse, c'est que le travail est cathartique en soi. On peut imaginer Sisyphe heureux car il aurait trouvé le bonheur dans l'accomplissement de sa tâche et non dans sa signification. C'est l'axe principal de Don Quichotte. C'est davantage Sancho Panza que Don Quichotte, l'écuyer et le compagnon de son maître le ramenant parfois les pieds sur terre selon un principe de réalité. Si la vie a été cruelle, il n'est pas obligatoire de la reproduire. Pour y arriver il faut sans doute un "miracle" et comme le dit le proverbe il faut être deux pour qu'il se réalise : un pour y penser et un autre pour y croire. C'est la philosophie de Don Quichotte.

Alors qui sont les enfants de Don Quichotte ?

Ils portent tous une étiquette sur eux, parfois en forme de tatouage indélébile. "DYS".

Dyslexiques

Dysorthographiques

Dyscalculiques

Dyspraxiques

Dyschroniques

Dysgnosiques

Dysphasiques

Toutes les activités suivies à Don Quichotte, qu'elles touchent au corps ou à l'esprit, de la psychomotricité, à l'art, dont la traduction finale se réalise parfois à l'opéra, visent à traiter ces troubles cognitifs instrumentaux. Pour suivre un opéra, il faut bien se tenir, bien s'habiller, être patient, faire un effort de concentration, comprendre une histoire, faire les liens entre les signifiants et les signifiés, repérer les symboles comme parole possible, articuler le verbal et le non verbal, et se découvrir sensible aux émotions, aimer le travail bien fait et admettre que cela prend du temps... C'est mieux au bout du compte que savoir lire, écrire et compter. Ces compétences-là s'acquièrent quand les troubles "DYS" diminuent. C'est pour cette raison que la scolarité se fait le plus souvent ici et que l'approche scolaire n'est pas forcément le domaine réservé d'un instituteur mais d'un éducateur scolaire et finalement de chacun d'entre nous.

En partant de l'idée, en suivant Virginia Woolf dans "Dalloway", que la vie ne suffit pas : il faut la rêver, les différentes thérapies, de la balnéothérapie, à l'art thérapie, la musicothérapie, la ludothérapie, toutes y concourent. Mais c'est aussi le sens de nos réunions. L'être humain est un être de fiction. Il se caractérise par sa capacité de raconter des histoires sur lui-même et sur les autres, par le fait que les événements arrivent parce qu'on les a imaginés avant et pas l'inverse. Le primat est le geste, l'action. La pensée vient ensuite. On parle souvent trop avec les enfants. Les postures suffisent. Les mises en actes de leurs pulsions agressives traduisent leurs difficultés à comprendre les mots que nous employons à cause de leurs troubles cognitifs instrumentaux. À cela s'ajoute une pédagogie fondée sur le regard de l'autre. On ne dit pas ici à ces enfants au profil abandonnique "Vas-y, jete fais confiance !" qui est une autre forme d'abandon à soi-même, mais "Vas-y je te regarde ! ou Je pense à toi !". C'est dans le regard de l'autre que l'on existe, que l'on est contenu, que l'on est accompagné.

À cette prise en charge là, nous y associons une dimension psychothérapique, avec la particularité qu'elle ne s'origine pas dans leur vécu en premier lieu mais dans le présent. Le passé est in-

clus dans le présent et n'en constitue pas seulement l'explication. Pas de circonstances atténuantes en quelque sorte si on veut changer de référence. Les psychothérapies individuelles succèdent au groupe de parole toujours axé sur un événement vécu au Lieu de Vie, en lien avec leur projet, ou aux aléas de la vie. En groupe une histoire en rappelle une autre, certaines se vivent par procuration, elles entrent en résonance et "raisonnance" avec celle des animateurs du groupe.

La vie se vit. On y rencontre la Loi, celle du respect de l'autre, de l'écoute, du rapport à l'autre et du sens de son passage à Don Quichotte. La psychothérapie individuelle fait ensuite le lien avec leur dépression larvée, leur lutte contre une menace dépressive, leurs pulsions agressives contre eux-mêmes et contre les autres, les sentiments d'abandon, les ruptures de pacte incestueux fantasmé, leur désirs de vengeance.

Enfin Don Quichotte c'est aussi, et c'est peut-être là l'ambrosie du Lieu de Vie, c'est le rapport à la nature : les animaux et les végétaux. L'humain fait partie de la nature. Nourrir les animaux, ne pas les maltraiter, cultiver un jardin, c'est s'occuper de soi et des autres ; et cela peut donner une raison de vivre ! Car c'est bien de cela dont ils souffrent. Il y a là encore un rapport de miroir. Et si on voulait le nectar de cette ambrosie, il faudrait aller le chercher du côté de l'amour. On ne peut pas accueillir ces enfants, comme les adultes aussi de passage, sans amour (philia), sans envie d'aller à leur rencontre, sans penser que si on leur apporte quelque chose, la réciproque est vraie.

La relation à Don Quichotte, sa philosophie n'est pas soignant/soigné, éducateur/éduqué, instituteur/élève : une hiérarchie plus subtile se substitue à celles-là.

Angèle et Gilbert GOOSENS-DESTOUCHES
Équipe de Don Quichotte (Creuse)



*Les nouvelles technologies
permettent de jouer en réseau...*



Le réseau : ensemble de personnes en relation poursuivant un but...



Le réseau

Et si l'on commençait par l'approche offerte par le dictionnaire ?

- Définition du mot : réseau
- Nom masculin singulier
- Ensemble de lignes entrecroisées, dessin que forment ces lignes (réseau sanguin, réseau ferroviaire, etc.)
- Maillage d'éléments unis par des liens de nature variée
- Ensemble de personnes en relation poursuivant un but caché
- Ensemble de lignes de bandes... entrelacées
- Ensemble des voies, moyens de communications
- Répartition des éléments d'une organisation
- Organisation clandestine
- Répartition des éléments d'un ensemble en différents points
- Ensemble de lignes entrecroisées
- Rets, filets pour prendre des poissons, des oiseaux
- Latin *retiolum* : petit filet
- La toile d'araignée est faite de fils dont le réseau est une merveille de finesse

Synonymes

- entrelacement, labyrinthe, lacis
- entrelacement, filet, résille, tissu

Partenariat

- relation établie entre des partenaires
- personne associée à d'autres pour organiser une action, réaliser un projet
- association, co-entreprise, collaboration, coopération

Dans le langage courant on parle souvent de réseau, qui dans notre fonction de permanent de lieu d'accueil, est la somme des connaissances et relations humaines que l'on a constituée le long de notre vie, pas seulement active, ni dans le milieu professionnel, de notre vie tout court.

Ce réseau nous nourrit car il soutient notre condition. Il peut être de nature diverse, avec des finalités différentes, mais tous ces entrelacs, outre qu'ils nous sustentent, nous permettent aussi de pouvoir par moments mettre en place des partenariats plus ou moins formalisés afin d'intégrer les accueillis dans notre réseau. De ce fait, il va devenir une partie du leur.

Quand on parle réseau, il ne faudrait pas oublier d'ajouter relationnel. En effet dans les définitions des dictionnaires, on ne voit que l'origine du mot, rets, entend plus le filet, le maillage, ou la clandestinité du réseau. Dans ce que nous entendons par réseau, c'est plus tout ce qui fait partie de ce maillage relationnel, que nous allons utiliser, soit pour nous ressourcer, (la famille, les copains, les engagements...) soit pour puiser de nouveaux recours pour mettre en place des moyens innovants afin de combiner des mises en place d'accompagnements permettant d'inscrire les accueillis dans de nouvelles façons d'agir ou de penser. À ce moment là, certains éléments de notre réseau se transforment donc en partenaires. Ils peuvent être formalisés, pour répondre aux normes administratives, ou bien être tout court, si l'on estime que l'action, est plus importante que le parapluie.

Ce que l'on peut constater, c'est que plus ce réseau relationnel, informel, est large, plus on est à l'écoute des besoins supposés des accueillis, plus on a des chances de leur permettre une parole personnalisée. Cela se vérifie si on est capable d'impliquer notre réseau dans la vie du lieu d'accueil. D'où aussi l'importance du système associatif, qui a l'avantage d'amener dans les filets du lieu d'accueil, des gens d'origines diverses, ayant chacun un petit quelque chose

qui alimente la réflexion et des permanents, et du réseau complet, lors d'assemblées générales, ou de rencontres sur le lieu d'accueil.

Sur le Roucouis sont passées des personnes d'origine socio professionnelle différente, qui pouvaient se sentir loin de nos discours, mais qui ont eu l'avantage d'amener des jeunes dans des chemins que nous n'aurions même pas imaginés (travail, amorce de discussions, ouverture d'esprit...). Ce sont des choses qui, a priori, n'étaient pas entendables de la part des jeunes, car ils nous ressentaient comme des éducateurs, donc avec toujours des arrière-pensées à travers chacune de nos actions.

Ce qu'on peut aussi dire du réseau, c'est qu'il est le fruit de nos rencontres, qu'il peut être dormant, mais que surtout il faut le nourrir, par des actes volontaires, en s'impliquant dans des systèmes associatifs, politiques... bref relationnels. Chacun le jouant au mieux de ses convictions. C'est donc de nous qu'il est question.

Que cherchons-nous, pourquoi ?

Il faut aussi être conscient que tout individu dans la société dispose de réseaux, ce qui lui permet de s'inscrire dans celle-ci, de se ressourcer, bref de vivre.

Didier NUEZ
Équipe du Roucouis (Aveyron)



*Accueillir en réseau les
Mineurs Isolés Étrangers*



Réseaux autour de l'accueil des mineurs étrangers isolés

Les mineurs étrangers isolés constituent une population très particulière, tant en termes de profil que de situation proprement dite. Ainsi le personnel éducatif dans son ensemble évoque communément des interlocuteurs faciles, par opposition aux jeunes réfractaires à de nombreuses orientations. Ils attirent la sympathie et la compassion.

Leurs cultures, leurs itinéraires respectifs sont marqués par une immense diversité, et aussi parfois par un passé traumatique. C'est le cas des jeunes qui ont fui des pays où règne la violence. Ce grand éventail induit par conséquent un large travail en réseau.

Le premier axe concerne les réseaux liés à leurs origines. Les familles, les amis, les connaissances qu'ils ont déjà faites en France, des personnes ou des services administratifs des pays d'origine en sont la composante. Par exemple est-il parfois nécessaire de contacter ces derniers pour obtenir des documents demandés par les homologues français. Les interlocuteurs privés de la contrée de naissance peuvent donner les coordonnées de personnes de la même communauté qui apportent en France un soutien lié à l'appartenance.

Ces prises de contact sont parfois longues mais valent la peine d'être mises en œuvre : c'est incontournable sur le plan administratif et souvent efficace en terme d'impact humain sur le plan du lien social avec la communauté.

Les seconds réseaux sont constitués par les services qui les accueillent habituellement tels que les associations spécialisées, les magistrats de la jeunesse et bien sûr l'ASE. À cet égard, il convient de prendre en compte les disparités territoriales qui impactent les coopérations. En effet, une politique d'économies drastiques caractérise certains départements touchés par l'afflux de cette population. Nous nous heurtons alors à des limites conséquentes, telles que la difficulté d'obtenir une prise en charge jeunes majeurs. Celle-ci existe toujours bien dans les textes mais est de moins en moins appliquée dans les zones concernées.

Le troisième versant concerne les services liés à la régularisation. On peut à cet égard citer les préfetures, les consulats, les ambassades, l'OFPPA pour la reconnaissance du statut de demandeur d'asile. Dans ce domaine, nous apprécions l'intervention des membres de RESF dont le militantisme est complémentaire de notre action. Ils accompagnent en effet les démarches en vue de la régularisation, soutenue par la connaissance des interlocuteurs institutionnels au fur et à mesure de leurs fréquentations.

Le quatrième versant est relatif à la scolarisation et la formation. Il est essentiel de bien connaître l'éventail des partenaires afin de déterminer l'interlocuteur pertinent selon les cas de figures, tel que le CIO, les CFA, les établissements scolaires proprement dits et les employeurs susceptibles de prendre des jeunes en apprentissage. En effet, l'individualisation des réponses est de rigueur. Dans cette perspective, certains LVA organisent une première étape de scolarisation au sein même de la structure, puis s'articulent ensuite avec l'école. Pôle emploi et les missions locales s'intègrent bien sûr aussi dans cette dynamique.

Les mineurs créent aussi leurs réseaux ! Ainsi, à la "Forge", un avocat connu par l'un est intervenu pour un autre avec aussi des résultats probants.

Nadine PARIS
Équipe de la Forge (Ardèche)



Sortir les MIE de leurs réseaux de trafic !



*Penser un LVA en réseau
avec des partenaires*



**Réseau Partenariat
ECMP Etudes et chantiers
Midi Pyrénées
MFPF Mouvement Français
pour le Planning Familial**

Elargir le champ des possibles façon grand angle, en terme de travail en réseau. C'est le pari d'EMBÉCADO, un lieu créé en 81. Ses outils : combiner des actions avec d'autres associations locales, départementales, régionales qui partagent les mêmes valeurs.

L'histoire

EMBÉCADO, au départ, était centrée sur le monde du spectacle. Ce versant était en effet très prisé par les pionniers. L'équipe qui prenait la suite n'avait pas vraiment les relais pour assurer cette succession. Absorbée par les prises en charge très lourdes selon l'expression consacrée, elle s'est rendue compte à temps que son réseau s'appauvissait. Elle s'est ressaisie en optant pour le partenariat associatif, sans toutefois abandonner "les premières amours" de l'entité. Par exemple elle est impliquée et investie dans une collaboration autour d'un festival de rue du village. Le LVA participe au montage de l'infrastructure et se charge, chacun à son niveau, des activités gustatives, fondant ainsi les moments conviviaux recherchés par ces associations. De la même manière, le lieu participe régulièrement à la préparation et la gestion complète du service restauration du petit café concert associatif local. Celui-ci reçoit un public venu pour des spectacles (musique, théâtre), accueille des résidents, expose nombre d'artistes, propose des débats autour de la démocratie, l'éco construction... une occasion riche d'échanges pour les jeunes du LVA et les encadrants.

Notre projet de structure s'articule autour du partage de la quotidienneté de la vie, enrichi par la coexistence de nos différences, grandes et petites. Ainsi, nous pouvons recréer un système de solidarités, au sein duquel chacun trouve sa place grâce à cette mise en valeur de nos origines diverses et variées.

Comment parler de l'histoire des LVA et celle d'EMBÉCADO sans parler de l'équipe, des membres qui la composent, de leurs personnalités, leurs singularités, du choix de vie, de leurs valeurs, de leurs idéaux, de leur engagement. Aujourd'hui, Régis, Didier, Emilie, Eric, Lucie animent ce lieu, et demain... Mais aussi, Arnaud (Normandie), Chloé (Belgique), Aslam (Maroc), en stage de professionnalisation ou de découverte, membres à part entière de l'équipe car force de propositions, de dynamisme, de questionnement. Ils viennent s'imprégner d'un "savoir faire" autre et d'un accueil "autrement". Là, pour partager des instants de vie et construire par leur présence un bout de l'histoire du LVA, ils laisseront sans aucun doute des traces de leurs passages.

C'est dans ce cadre que les rencontres se font. En accueillant un jeune professionnel du Maroc, nous avons pu constater encore la richesse de cette expérience. C'est grâce à nos différences que le vivre ensemble prend tout son sens, que les échanges sont bénéfiques pour les jeunes que nous accueillons. Cela développe leur curiosité, leur ouverture culturelle, leur avis critique sur le monde, et aussi leur soif de découvrir de nouveaux modes de fonctionnement.

Les projets naissent de ces rencontres avec l'autre dont l'envie de recevoir dans notre lieu une association de femmes marocaines d'Essaouira, qui œuvre au quotidien sur les discriminations, les violences, le soutien à la parentalité... Au programme de ce projet d'accueil : l'échange interculturel avec les jeunes du LVA au travers de cuisine orientale, de confection de repas, d'ateliers pâtisserie, de fabrication de pain, d'atelier henné, d'artisanat, l'organisation d'une journée solidaire au café associatif partenaire, et bien sûr, des rencontres professionnelles sur le thème "le social au Maroc

et en France". EMBÉCADO tenait à faire se rencontrer l'association El Khir et le Planning familial. Les connexions se font ainsi, le puzzle se construit petit à petit ; nous sommes bien évidemment attendus là-bas, des échanges croisés commencent à prendre forme. Le lien que nous avons été sans le présumer au départ, débouche sur un projet de formation. Le planning familial projette de se rendre au Maroc et d'en organiser une.

Si, choisir de vivre et travailler en accueillant chez soi est déjà en soi un engagement, c'est pour ma part dans la rencontre avec l'autre, avec la créatrice d'EMBÉCADO qui déterminera mon entrée par la petite porte des LVA. Rencontre chargée d'émotions, d'une histoire, de combats, d'influences et d'idées, d'une philosophie que je fais mienne depuis 25 ans. Si, nombre d'entre nous, ne sommes pas là par hasard, impliqués dans nos lieux, aussi différents de l'un à l'autre, spécifiques, atypiques, nous éprouvons le besoin de nous retrouver, d'échanger autour du GERPLA et partager nos expériences et expérimentations car nous avons conscience comme le dit J-L. MINART d'appartenir à une aventure singulière (actes 2014). L'expérience prouve que l'on peut prendre le train en marche et apprendre à celui qui rejoint un lieu, une équipe à connaître l'histoire de nos lieux et les valeurs qu'ils portent. Alors, dans ces transmissions, ces passages de leurs histoires, ces "rites", on peut "construire et déconstruire", "apprendre et désapprendre", oserais-je dire "déformater".

Pédagogie de l'ouverture

Tout le monde s'accorde sur l'importance de l'éducation sanitaire. Encore faut-il trouver un terrain d'application à partir duquel elle soit une réalité vivante et adaptée. La venue sur le lieu des intervenantes du planning familial constitue un élément de solution.

Dans l'accompagnement par les permanents du lieu, le travail effectué avec les jeunes se fait entre autres sur la construction de leur être et l'autonomie. Il nous semblait important de leur permettre

d'avoir des outils et des connaissances dans les domaines de la sexualité et la prévention. Cependant, il nous apparaissait également essentiel que ce travail se fasse en présence ou pas des permanents et en différents temps, formes et lieux, en petit groupe ou en individuel (le groupe est vertical, âges et problématiques), sur le LVA ou au MFPP afin de leur permettre une plus grande liberté d'expression et de pouvoir réellement se saisir de ces instances. En effet, les gens de l'extérieur leur donnent une place dans un contexte bien différent de celui inhérent au dialogue éducatif.

Avant même l'adolescence, les jeunes sont confrontés à des discours et des représentations multiples et parfois contradictoires de l'amour, du désir et de la sexualité via la télévision, internet ou encore les échanges avec leurs pairs. Cela suscite inévitablement de la curiosité, de l'inquiétude, des questionnements, d'où l'intérêt d'un accompagnement spécifique. L'éducation à la sexualité est essentielle car elle se situe à la croisée de plusieurs droits fondamentaux : droit à la santé, droit à l'information et à l'éducation, droit de disposer de son corps. Mais sa légitimité déborde du cadre du droit : parce qu'elle interroge les rapports sociaux de sexe et ouvre le champ des possibles, il s'agit d'un maillon incontournable pour aider les jeunes à se construire, à s'autonomiser et à faire leurs propres choix tout en respectant ceux des autres. C'est donc fermement que l'équipe a souhaité, accompagnée du planning familial, travailler aussi, autour de thèmes tels que les stéréotypes de genre, les comportements sexistes, l'homophobie... en poursuivant le projet initial dans le cadre des conseils de vie sociale (CVS loi 2002), instance où les sujets présents amènent des problèmes, des questions et où chacun peut introduire des thèmes qui prêtent à réflexion. L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes et permettre aux plus grands de prendre leur place dans la transmission. En effet, le travail en LVA passe beaucoup par le groupe et la place que chacun y tient. Du formel débouche de l'informel, et nous organiserons des soirées thématiques avec des supports films, des débats, des jeux pour créer une réelle dynamique autour de ces sujets en invitant d'autres intervenants extérieurs sur ces questions de société.

L'accompagnement dans le lieu de ces jeunes est essentiellement axé sur le quotidien mais également dans l'inscription de chacun dans la société. Le fait que des personnes extérieures au lieu viennent, part d'une volonté d'équipe d'amener "dehors" dedans, dans ce lieu protégé qu'est la "maison EMBÉCADO" et ainsi créer un certain réseau pour les années à venir et au-delà de leur placement, envol vers l'autonomie. À mon initiative dans un premier temps, ce travail s'inscrit dans un réel engagement de la part de tous les permanents du lieu, de par le fonctionnement de la structure et les emplois du temps des jeunes, la mise en place de ce partenariat a impliqué toute l'équipe. En le pensant avec les professionnelles du planning c'est un travail en réseau qui a vu le jour.

Le planning familial est présent sur tout le territoire national, il est un mouvement d'éducation populaire, il revendique et agit pour le droit à l'information et à l'éducation permanente, il vise à ouvrir des espaces de dialogue et de réflexion plutôt qu'à dicter des conduites. Pour pouvoir agir et réagir et être dans une posture ouverte, des formations sont accessibles et permettent d'engranger des connaissances, des savoir-être et savoir-faire utiles dans la relation avec les jeunes. Administratrice un temps, militante toujours, j'ai moi-même suivi quelques-unes des formations dispensées par les MFPP autour de la prévention des risques, des violences, l'écoute... Il restait enfin, à concrétiser un objectif à notre projet de création de partenariat, celui de le proposer à un plus grand nombre de travailleurs sociaux et à destination en particulier des professionnels des LVA pour lesquels les mêmes questionnements se posaient. Il s'agissait de partager une réflexion quant à "l'accompagnement sur les questions de sexualité" le rôle et la place des professionnels afin de définir un projet commun d'éducation à la vie affective et sexuelle pour les LVA.

Ainsi, les 3 et 4 décembre 2014, à Moissac (82) le MFPP et l'équipe d'EMBÉCADO soutenus par le GERPLA ont organisé cette formation sur ce large thème. Nous avons projeté l'intervention de J-L. MINART auteur de "LVA réhabiliter l'utopie" pour un

apport théorique qui n'a pu se faire mais me permet de finir sur une note satisfaisante : oui, **"les lieux et tous ses acteurs du social autrement font encore de belles constructions"**, oui, **"nous travaillons l'utopie"**, oui, **"nous nous inscrivons dans un défi qui consiste à refuser l'altération des fondamentaux"** actes 2014.

Sur un autre versant, EMBÉCADO collabore aussi avec l'association Etudes et Chantiers, mouvement d'éducation populaire, revendiquant les méthodes de pédagogies actives comme il se doit. Elle assure la rénovation de bâtiments et ouvrages anciens (allez sur le site pour avoir une représentation de ce qu'ils font) avec les jeunes de l'hexagone mais aussi d'autres pays. Au programme : multiculturalisme, mariage des savoirs et savoir-faire... mais sur fond d'anti démagogie. Par exemple, sur quatorze jeunes constituant un chantier, seuls deux d'entre eux sont en difficultés. D'autres actions sont menées avec Emmaüs, réalisation du local 115, de bureaux et de salles de réunions à partir de techniques anciennes et matériaux écologiques (terre, paille, torchis, pigment) auxquelles nous avons participé avec les jeunes du lieu.

Études et Chantiers maîtrise le sujet en matière de travail en réseau avec d'autres associations partageant les mêmes valeurs. Ainsi, au-delà des chantiers, des actions collectives qui mobilisent à court terme des bénévoles sous des formes variées (chantiers internationaux, chantiers mixtes, personnes en insertion, bénévoles internationaux, stages techniques ou pédagogiques...) sont menées. L'association Etudes et Chantiers consolide également les volontariats, individuels et de groupe, les services volontaires européens et les services civiques.

C'est donc tout naturellement, que nous trouvons notre place dans ce partenariat car le LVA et les autres associations sont en lien permanent autour de préoccupations politiques, au sens étymologique du terme ! Il s'agit de partager des valeurs telles que le respect de l'autre et son accueil. EMBÉCADO contribue au-delà de l'implication personnelle des permanents, en adhérant concrètement à

celles-ci, cherchant ainsi à apporter d'autres réflexions au sein des conseils d'administration.

Et la boucle est bouclée, quand émerge l'envie de quelques-uns, de créer un local associatif, ouvert à tous, individus et/ou associations. Une pièce, un atelier, dans une partie de dépendances du LVA qui a pu voir le jour lors de l'achat par l'association EMBÉCADO du bâti existant en témoignent. Le but étant de s'ouvrir, de recevoir largement, d'entreposer, d'avoir un espace pour créer où on apprend et on donne en retour, un lieu de réunion un peu à la manière de ce qu'étaient au départ nos MJC (maisons des jeunes et de la culture) qui se sont peu à peu transformées en lieux de consommation de loisirs, de culture et de sport. À cet égard, regardez jusqu'au bout si vous pouvez, la conférence gesticulée de Franck LEPAGE - "Monsieur, l'éducation populaire, ils n'en ont pas voulu...".

En conclusion et pour reprendre les actes du GERPLA 2014, être acteur du social autrement, c'est mettre le social en travail. Le GERPLA s'inscrit dans une pratique de travail en réseau. Ces rencontres, ces échanges, le thème de cette année "Mon réseau devient tien" sont une représentation riche, globale de ce que nous contribuons à produire. C'est aussi l'occasion de se dire que de tels résultats méritent que l'on continue à y mettre un peu d'énergie.

Lucie DMITRASINOVIC
Équipe d'Embécado (Tarn-et-Garonne)



*L'art-thérapie :
un réseau à caractère thérapeutique*



Association en Art-thérapie

C'est au début du 20^e siècle que l'art-thérapie trouve droit de cité dans le milieu psychiatrique, alors que celui-ci veut enrichir sa pratique à partir d'orientations alternatives. Il se met en place sur la base de la déconstruction du processus artistique habituel, au profit de la mise en œuvre des effets de l'art à des fins thérapeutiques.

L'école de Tours a pris une large place dans cette dynamique. L'art-thérapie, selon Richard Forestier, est l'exploitation de ces nouvelles pratiques. Il s'agit d'optimiser le potentiel artistique dans une visée humanitaire, puisque cette approche va soutenir la relation d'aide et d'accompagnement social.

L'art-thérapeute, à partir de la singularité de chaque personne, va répondre à une problématique et poser des objectifs. Pour ce faire, il cible des données très précises dans les domaines de l'expression, de la communication et de la relation. Bien évidemment, il convient de recenser l'apport de l'art en général pour appréhender la manière, en particulier, dont ce "plus" va impacter la personne fragilisée. L'opération artistique est un processus dans lequel sont engagées des capacités humaines, de la perception sensible d'un objet, à l'engagement dans une réalisation jusqu'à l'achèvement de l'œuvre d'art. Le phénomène artistique est en effet constitué d'un cheminement jalonné d'étapes. Il n'est pas directement observable et se rapporte donc davantage à des impressions qui mènent à la contemplation. C'est la survenue de la captation qui va permettre à la personne, à partir de son vécu, de ses capacités, et de son âge,

d'apprécier la qualité esthétique de toute chose. La relation avec une autre va alors pouvoir s'établir grâce à l'objet perceptif : c'est ainsi que le pouvoir de l'art peut impacter la sphère d'activité qui est la nôtre.

Un travail s'effectue aussi à partir d'un positionnement face à l'œuvre. En posture d'esthète, la personne peut opter pour deux réactions. La première est constituée tout simplement par son souhait de renouveler l'expérience grâce au mécanisme de plaisir. La seconde concerne le besoin de s'engager dans une activité artistique. Il convient bien sûr d'adapter les propositions en fonction des possibilités respectives. Cela évite le schéma réducteur qui n'opère qu'à partir d'une simple curiosité.

Enfin, la production achevée, la personne créatrice peut alors la proposer au regard des autres. C'est le moment du rayonnement de l'œuvre exposée à la sensibilité d'autrui et du "traitement mondain", processus par lequel la création est mise en relation avec le public. Elle échappe alors à son auteur et devient un objet autonome doté d'un potentiel susceptible d'agir sur autrui. La dynamique de l'opération artistique opère selon un cercle vertueux, animé par le plaisir esthétique. Sur la base de ce principe, la personne accompagnée reste actrice de ses soins. Cela constitue un appui de taille dans la conduite de son projet. Pour illustrer ce propos, Aurélien Vembaux, art-thérapeute musicien explique l'importance de s'attacher tant aux émotions qu'aux désirs du public. Les répertoires musicaux et la gestuelle sont dans ce travail des outils de choix. Dans le même ordre de préoccupations, Marie-Louise, une praticienne, équilibre les temps respectivement destinés à l'action et à la réflexion. Elle propose même des étapes intermédiaires.

Objectif : affiner encore les pratiques pour que l'art continue de faire son travail.

Sandrine PELLETIER - Aurélie VANDAUD
Marie-Louise VAN DEN AKKER
Association P'Art Si P'Art La

Au début du 20^e siècle l'art-thérapie apparaît dans les milieux psychiatriques.

La psychiatrie s'intéresse au processus de création et à ses effets sur les patients. Le processus et les contenus symboliques exprimés, amènent une transformation et un éclairage sur la personnalité et la pathologie du patient.



Le processus de réalisation et l'œuvre sont des supports d'analyses témoignant des états internes et inconscients du patient.

Cette orientation de l'art-thérapie procède de la psychothérapie médiatisée par l'art.

L'école de Tours propose une autre orientation qui s'appuie sur l'exploitation du pouvoir de l'art

En déconstruisant les principes de "l'opération artistique" (processus), on identifie étape après étape tout ce qui humainement est mis en jeu, de l'esthète qui perçoit à celui qui produit.

À partir de ce processus, on va exploiter et conduire les effets de l'art à des fins thérapeutiques.

C'est le cheminement de chacun, à travers ce processus qui va permettre de tendre vers une transformation grâce aux émotions esthétiques (goûts) ressenties .

La nature symbolique de la production ne fait pas l'objet d'une interprétation par l'art-thérapeute, cette compétence étant réservée au psychothérapeute ou au psychiatre.

La définition de l'école de Tours

*"L'Art-thérapie est l'exploitation du **potentiel artistique** dans une visée **humanitaire** et **thérapeutique**"* Richard Forestier.

Le potentiel artistique

L'Art est une activité humaine qui possède des pouvoirs et des effets spontanés :

- Sur l'Artiste qui produit
- Sur l'esthète contemplateur ou auditeur

Dans une visée humanitaire

À savoir, dans une relation d'aide et d'accompagnement social (milieu carcéral, réinsertion et accompagnement social, milieu éducatif)

et thérapeutique

À savoir, dans une relation d'aide et d'accompagnement de soins (milieu hospitalier, psychiatrique.....)

L'accompagnement en Art-thérapie consiste à conduire les effets de l'Art, au regard d'un objectif ciblé.

Elle s'adresse aux personnes présentant une souffrance psychologique consécutive d'une pathologie, d'un handicap physique, mental ou social.

Ses objectifs ciblent les domaines :

- de l'expression,
- de la communication,
- de la relation

La méthodologie s'appuie sur le processus de l'opération artistique

C'est un processus dans lequel sont engagées les capacités humaines, de la perception d'un objet sensible (œuvre d'Art, chant d'oiseau, paysage...), à l'engagement dans une réalisation, jusqu'à l'achèvement d'une œuvre d'Art.

Elle est composée de ce qui s'observe. Le phénomène artistique est un cheminement jalonné d'étapes qui s'organisent dans un rapport de causalité : intention, action, production.

Elle est aussi composée de ce qui n'est pas observable : l'impression.

L'expérience artistique est dynamique, elle chemine et progresse de la contemplation, vers la production, jusqu'à la reconnaissance de l'œuvre.

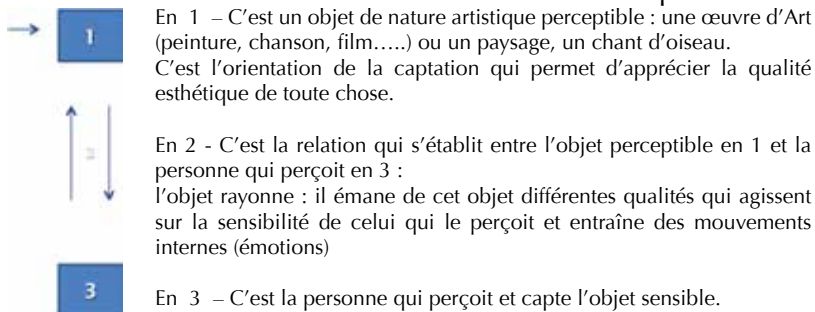
L'opération artistique

Le phénomène artistique suppose des mouvements internes qu'on ne peut observer.

Grâce au Schéma de l'opération artistique¹ nous pouvons identifier à quel moment du parcours, ce qui n'est pas observable se produit.

Schéma de l'opération artistique

De 1 à 3 nous sommes dans les mécanismes d'impression²

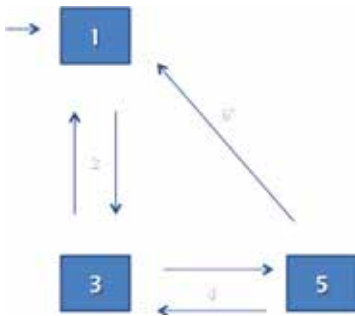


1 Richard Forestier, *Tout savoir sur l'art-thérapie*

2 Les chiffres encadrés sont la personne ou les objets en situation

Les chiffres associés à des flèches sont les mouvements et transformations qui s'opèrent

Nous sommes dans le pouvoir relationnel de l'Art



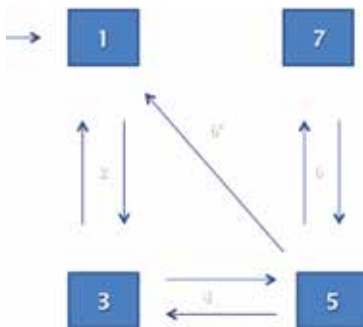
En 4 – Celui qui perçoit va traiter cette perception de manière sophistiquée. Il va opérer un jugement de goût, peut-être même un jugement esthétique qui lui permettra de reconnaître et de qualifier la valeur esthétique de l'objet. Ce traitement s'opère dans un mouvement de va et vient entre ce que la personne perçoit et son goût, en fonction des sensations, des émotions et des sentiments éprouvés. Il s'agit du traitement intellectuel (sentiment) d'un phénomène affectif (émotion).

En 5 – C'est la manifestation d'une intention, d'un positionnement face à l'œuvre : le traitement sophistiqué opéré en 4 est exprimé, elle est en situation d'esthète

Deux sortes de réactions peuvent être observées :

- dans un mouvement circulaire symbolisé dans le schéma par la flèche 6' qui renvoie à la case 1, la personne souhaite renouveler cette expérience, grâce au mécanisme du plaisir.
- la personne éprouve le besoin de s'exprimer en s'engageant dans une activité artistique et le schéma continuera sa progression vers la case 7.

Nous sommes dans l'activité volontaire à visée esthétique

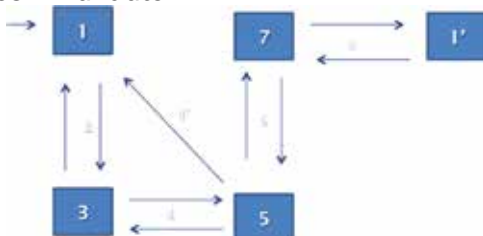


En 6 – L'activité se met en marche, elle nécessite l'engagement psychomoteur, la personne passe à l'action

En 7 – C'est l'œuvre produite et jugée par son auteur comme suffisamment achevée pour être proposée aux autres

La personne considère sa production comme achevée et décide ou pas de la présenter au public. La production n'est cependant que potentiellement "œuvre d'Art", car seule l'appréciation de la communauté peut valider le statut universel de l'œuvre d'Art.

L'œuvre échappe à son auteur, elle est reconnue par la communauté



En 8 – C'est le rayonnement de l'œuvre exposée à la sensibilité d'autrui et au traitement "mondain". Il s'agit d'un processus par lequel l'œuvre est mise en relation avec le public. Elle échappe à son auteur. Par son rayonnement, elle devient un objet autonome doté d'un potentiel susceptible d'agir sur autrui.

En 1' – C'est la production désignée comme œuvre d'art par la communauté. L'œuvre est autonome, elle rayonne et sa valeur esthétique est reconnue par la collectivité elle devient un objet culturel partagé par la communauté. Elle est désormais un "objet de nature artistique perceptible" et l'opération artistique peut se renouveler (case 1).

Nous constatons que le principe dynamique de l'opération artistique opère selon un cercle vertueux animé par le plaisir esthétique.

Selon ce principe, la personne accompagnée en art-thérapie reste actrice de son soin.

Sandrine PELLETIER
Association P'Art Si P'Art La



*Le réseau animé par
le plaisir esthétique...Même éphémère*

Conclusion

*Notre public, qui a un passé souvent cabossé,
est qualifié de fragile. Il l'est effectivement.
Mais on ne peut le réduire à cette description !
Au sein des LVA, nous travaillons à partir
"des choses de la vie" autour d'une apparente dualité :
l'apport de la stabilité et l'ouverture.
Les réseaux font partie intégrante de cette dernière.
Notre public y trouve en effet des interlocuteurs
de la société civile qui ont un rôle éducatif complémentaire
des acteurs dont c'est le métier.*

*Ces personnes hors champ social contribuent activement
à l'individualisation incontournable des réponses.
Ainsi, un jeune qui aime l'équitation et qui "accroche"
avec un palefrenier s'intègre dans un milieu
qui n'appartient pas à l'éducation spécialisée,
voire envisage par ce biais un avenir professionnel.*

*Opportunités, ouverture d'esprit, curiosité, convivialité,
penchant pour la découverte, rencontres sont les "ingrédients"
qui soutiennent la création puis l'entretien, vital, des réseaux.
Ils constituent un enjeu éducatif de taille.*

*A l'instar de Jean de La Fontaine,
la dualité de notre mission peut s'inscrire
dans la maxime suivante : "le chêne et le réseau".*

Espace de liberté, prise de risque...

LES LVA FACE AUX CONTRAINTE ACTUELLES



Renseignements et contact
LVA Tentative
04 66 88 76 67
lva@tentativeonline.org

Réservez et inscrivez-vous
aux prochaines Journées
d'Échange et de Recherche des LVA

ouvertes à tous :
permanents, porteurs de projet, partenaires & professionnels

27, 28 & 29 mai 2016
à La Gardiole 30170 Conqueyrac



*Le Comité du GERPLA
ouvert aux membres du réseau*

Tout droit de reproduction du contenu du présent ouvrage peut s'exercer
sous réserve de l'autorisation préalable du Comité de Coordination du GERPLA (02 32 309 909)

Crédit photos : ALLFIZZ
Édition : GERPLA
Création/réalisation : ALLFIZZ
Impression : EXAPRINT

Un joyau rural, le Moulin de Piot !
Les participants aux journées du GERPLA ont été
d'emblée séduits par cet endroit authentique,
nanti d'une végétation luxuriante.

Mais la surprise esthétique a été rapidement assortie
de la découverte d'une toute autre dimension :
les bâtiments accueillaien autrefois les jeunes apprentis de Creuse,
puis de toute la France, venus expérimenter
« des vacances autrement » !

Cette séquence estivale s'inscrivait dans une perspective attachante :
contribuer à construire un monde meilleur.

Objectif qui a servi de terreau
au Lieu de Vie et d'Accueil Don Quichotte,
installé non loin du Moulin de Piot.

Un lieu, comme de nombreux autres,
issu du mariage entre un élan collectif
et une motivation individuelle.

Les prémices à l'impact du réseau !